

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 octobre 2022 à 18 heures**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 octobre, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 7 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Dominique ROULLET, Premier Adjoint au Maire.

**Etaient présents** : M. Dominique ROULLET, Mme Diane ZAMMIT, M. Daniel GUIET, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Éric HERVOUET, Mme Fanny RIES, M. Tony BEN LAHOUCINE, Mme Adelina LAPOUGE, adjoints au Maire, M. Jacques PERSONNE, M. Michel BOUGAULT, M. Daniel BOUTON, M. Didier CHAMPION, Mme Sophie CAZE, Mme Marie-Pierre CLOUX, M. Patrick SOIDET, Mme Marie-Hélène TISSIER, Mme Lucie BARBIER, Mme Carol LE STRAT, Mme Marie Des Neiges CHEZE, Mme Agnès NADOT, Mme Isabelle BRUNEAU, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Damien ECHARD, M. Guénolé LE NINIVEN, M. Benjamin THEURIER, M. Natan MARAIS, Mme Mélanie COTTA, Conseillers Municipaux.

**Procurations** : M. André LAIGNEL a donné procuration à M. Dominique ROULLET  
M. Gérard SADOIS a donné procuration à M. Éric HERVOUET  
Mme Deniz YURTSEVER a donné procuration à Mme Adelina LAPOUGE

**Absents excusés** : M. Christopher ALBARAO, Mme Sandrine METZ, M. Régis BONNIN

Nombre de présents	27
Nombre d'absents	6
Nombre de procurations	3
Quorum	17

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

-----  
Monsieur le Premier adjoint au Maire ouvre la séance à 18h et s'exprime sur l'absence du Maire suite à un accident de sport ne lui permettant pas d'être présent ce soir pour présider la séance.

M. ROULLET souhaite au Maire un prompt rétablissement et indique que ce dernier continue néanmoins à œuvrer pour l'action municipale et au service des citoyens par différents moyens (visioconférence...).

Ensuite il désigne Madame Marie-Pierre CLOUX comme secrétaire de séance et présente les procurations suivantes :

M. André LAIGNEL a donné procuration à M. Dominique ROULLET  
M. Gérard SADOIS a donné procuration à M. Éric HERVOUET  
Mme Deniz YURTSEVER a donné procuration à Mme Adelina LAPOUGE

M. le Premier Adjoint au Maire demande à l'assemblée, l'approbation du dernier procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le dernier procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

Il présente ensuite à l'assemblée l'ordre du jour.



**Dossier 1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2023**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire présente les grandes orientations politiques privilégiées pour 2023 de la manière suivante :

- Une politique efficace de maîtrise des équilibres financiers et fiscaux,
- Une politique permanente de modernisation du patrimoine et des services municipaux malgré les crises.

Il rappelle que dans le cadre des commissions organisées, les élus ont pu poser leurs questions avant la présentation du DOB en séance du conseil.

M. Michel BOUGAULT souhaite tout de même intervenir sur le DOB en précisant qu'il est réservé sur ces orientations budgétaires et notamment sur la maîtrise des équilibres financiers et fiscaux. Il précise qu'il aura l'occasion d'y revenir lors du vote du budget primitif.

M. Dominique ROULLET précise que les crises perdurent dans un contexte international très préoccupant. Le budget devra prendre en compte cette situation en plus de l'action rétrograde du gouvernement envers les collectivités territoriales.

Il précise à M. BOUGAULT que si la politique municipale menée depuis des années n'était pas vertueuse financièrement, nous aurions été obligés d'augmenter la fiscalité locale ce qui n'est pas le cas.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à 27 voix pour, M. BOUGAULT, Mmes BARBIER et CHEZE s'abstenant, adopte ces orientations budgétaires proposées pour 2023, prend acte du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2023 et approuve le rapport d'orientations budgétaires (ROB) transmis aux conseillers municipaux.

**Dossier 2 – Décisions modificatives sur le budget principal 2022, sur le budget annexe eau potable 2022 et sur le budget annexe chauffage urbain 2022**

**2.1. Décision modificative n°1 sur le Budget principal 2022 de la Ville d'Issoudun**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire informe que le Conseil Municipal doit adopter une décision modificative n°1 sur le Budget principal 2022 de la Ville d'Issoudun ci-dessous :

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande à Monsieur Daniel GUIET de sortir de la salle pour ne pas prendre part au vote étant Président de l'association « la ligue des droits de l'homme » (section de l'Indre).

**Section d'Investissement**

Dépenses		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
2313-413-4101	Virement de Crédit - Modification de l'imputation comptable	-900 000,00 €
2313-132-413-4101	Virement de Crédit - Modification de l'imputation comptable	755 000,00 €
2313-313-3102	Virement de Crédit - Modification de l'imputation comptable	-227 000,00 €
2313-133-313-3102	Virement de Crédit - Modification de l'imputation comptable	227 000,00 €
2313-414-4103	Virement de Crédit - Diagnostic structure PEPSI	-10 000,00 €
2031-414-4103	Virement de Crédit - Diagnostic structure PEPSI	10 000,00 €
2183-020-01003	Virement de Crédit - Téléphones Pompier, oreillettes accueil...	10 000,00 €
2135-020-01	Virement de Crédit - Téléphones Pompier, oreillettes accueil...	-11 000,00 €
2051-020-01004	Virement de Crédit - Logiciel RH extension RSU	1 000,00 €
2135-020-040	Virement de Crédit - Récupérateur d'eau	100 000,00 €
2135-321-3201	Virement de Crédit - Remplacement menuiserie de la médiathèque	45 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>- €</b>



### Section de fonctionnement

#### Dépenses

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
61521-71-710	Virement de Crédit : Plateforme de stockage	10 000,00 €
6188-020-01004	Virement de Crédit - Logiciel RH extension RSU	3 000,00 €
6574-025-5203	Virement de Crédit - Subvention Ligue des droits de l'Homme Section de Châteauroux et Indre	600,00 €
6817-01-001	Virement de Crédit - constitution d'une provision pour créances douteuses	11 500,00 €
60612-020-01	Virement de Crédit - crédit de fonctionnement	-25 100,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 29 voix pour, Monsieur Daniel GUIET ne prenant pas part au vote, adopte la décision modificative n°1 sur le Budget principal 2022 de la Ville d'Issoudun.

Monsieur Daniel GUIET rejoint l'assemblée.

#### 2.2. Décision modificative n°1 sur le Budget Annexe eau potable 2022 de la Ville d'Issoudun

Monsieur le Premier Adjoint au Maire informe que le Conseil Municipal doit adopter une décision modificative n°1 sur le Budget Annexe eau potable 2022 de la Ville d'Issoudun comme suit :

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
022-003	Virement de crédits : Changement de chapitre	- 500,00 €
61521-003	Virement de crédits : Changement de chapitre	500,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 sur le Budget Annexe eau potable 2022 de la Ville d'Issoudun.

#### 2.3. Décision modificative n°1 sur le Budget Annexe chauffage urbain 2022

Monsieur le Premier Adjoint au Maire informe que le Conseil Municipal doit adopter une décision modificative n°1 sur le Budget Annexe chauffage urbain 2022 comme suit :

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
6061-99	Réajustement du poste énergie	260 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>260 000,00 €</b>

#### Recettes

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
701-99	Réajustement du poste énergie	260 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>260 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 sur le Budget chauffage urbain 2022.



### **Dossier 3 – Provision pour créances douteuses sur le budget principal 2022 de la Ville**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire présente le dossier de la Trésorerie d'Issoudun indiquant un montant de créances non recouvrées de 2007 à 2019 à hauteur de 11 141,52 €.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal de constituer une provision pour la totalité des restes à recouvrer soit 11 141,52 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte une provision pour la totalité des restes à recouvrer soit 11 141,52 €.

### **Dossier 4 – Admission de la créance éteinte sur le budget principal de la Ville d'Issoudun**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande d'autoriser l'admission de la créance éteinte pour un montant de 21 870 € sur l'exercice 2014 correspondant à une procédure de liquidation judiciaire de la société Raccord Chauffage Industries (RCI).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'admission de la créance éteinte pour un montant de 21 870 €.

### **Dossier 5 – Attribution d'une subvention communale à une association**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande à Monsieur Daniel GUIET de sortir de la salle pour ne pas prendre part au vote étant Président de l'association « la ligue des droits de l'homme » (section de l'Indre).

Le Conseil Municipal est appelé à approuver une subvention exceptionnelle à l'association « la ligue des droits de l'homme » (section de l'Indre), pour un montant de 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 29 voix pour, Monsieur Daniel GUIET ne prenant pas part au vote, approuve la subvention exceptionnelle à l'association « la ligue des droits de l'homme » (section de l'Indre), pour un montant de 600 €.

Monsieur Daniel GUIET rejoint l'assemblée.

### **Dossier 6 – Avis sur la prise en charge financière d'un débet prononcé par la Chambre Régionale des Comptes**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire présente les éléments suivants au Conseil Municipal :

Après avoir procédé à l'examen des comptes produits par les comptables au titre des exercices 2012 à 2017, la chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire a rendu un jugement pour la période du réquisitoire du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014.

Au titre de ce jugement, pour la période du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014 est constitué débiteur de la commune d'Issoudun Monsieur Jean-Pascal BARTHELET Trésorier d'Issoudun pour la somme de 21 870 €.

Le comptable nommé ci-dessus est mis en débet pour avoir payé un mandat pris en charge le 28 janvier 2014 alors que les pièces en sa possession montraient une incohérence sur les références bancaires du créancier.

Ce mandat correspondait au versement d'une subvention attribuée à l'association Rugby Club Issoldunois (RCI) par la commune d'Issoudun lors de l'adoption de son budget primitif ; que le dit mandat était accompagné d'un relevé d'identité bancaire établi au nom de l'association et d'un exemplaire de l'avenant à la convention liant la commune et l'association. A



la suite d'une erreur, le tiers désigné dans le mandat, seulement désigné par le même acronyme (RCI), correspondait à la société Raccord Chauffage Industries (RCI).

Malgré toutes les démarches entreprises pour le reversement, le comptable assignataire, en raison de la liquidation judiciaire de la société Raccord Chauffage Industries, n'a pas pu récupérer la somme de 21 870 €.

Afin d'honorer la convention liant l'association Rugby Club Issoldunois (RCI) et la Ville d'Issoudun, un mandat a été établi pour la somme de 21 870€.

L'existence d'un préjudice financier est donc constaté puisqu'en raison de la liquidation judiciaire de la société Raccord Chauffage Industries la somme versée par erreur n'a jamais pu être récupérée.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable face à la demande de remise gracieuse adressée au ministre des comptes publics par Monsieur Jean-Pascal BARTHELET l'ancien Trésorier d'Issoudun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis défavorable face à la demande de remise gracieuse adressée au ministre des comptes publics par Monsieur Jean-Pascal BARTHELET.

### **Dossier 7 – Adoption du règlement budgétaire et financier**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire explique que dans le cadre de l'adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57 par l'ensemble du secteur public local (cadre juridique qui régit la comptabilité des collectivités territoriales françaises), obligatoire jusqu'à présent pour les seules métropoles et régions, le règlement budgétaire et financier se généralise à toutes les collectivités territoriales.

De plus, l'article L.5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'à l'occasion de chaque renouvellement de ses membres, l'Assemblée d'une entité publique mettant en œuvre l'instruction budgétaire et comptable M57 doit se doter d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville d'Issoudun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville d'Issoudun.

### **Dossier 8 – Ressources humaines – Dispositions diverses**

#### **8.1 - Modification des modalités d'application des indemnités d'astreintes**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire explique que dans le cadre de la mobilisation des agents au titre de l'astreinte de décision et demande au Conseil Municipal d'étendre la liste des agents mobilisables par l'astreinte de décision aux 2 responsables des pôles bâtiments / ateliers municipaux et cadre de vie, selon les modalités pratiques et financières de la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'étendre la liste des agents mobilisables par l'astreinte de décision aux 2 responsables des pôles bâtiments / ateliers municipaux et cadre de vie.



## 8.2 - Protocole relatif aux élections professionnelles

Monsieur le Premier Adjoint au Maire explique que dans la perspective des élections professionnelles du 8 décembre 2022, un protocole d'accord entre la Ville d'Issoudun et les organisations syndicales est proposé et précise :

- la réglementation applicable,
- la représentativité du personnel et de la collectivité,
- le calendrier prévisionnel des opérations,
- le modèle de présentation des listes de candidats et des bulletins de vote,
- les opérations de vote.

Ces différents sujets ont été discutés et rédigés cet été avec les représentants syndicaux.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les différentes dispositions relatives aux élections professionnelles de la Ville et le protocole d'accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les différentes dispositions relatives aux élections professionnelles de la Ville et le protocole d'accord.

## 8.3 - Modificatif du tableau des effectifs

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la nouvelle répartition des heures de deux agents de la Ville impliquant la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emplois	Catégorie	Nombre actuel en équivalent Temps Plein	Nombre modifié en ETP
<b>Filière sportive</b>			
Educateur Territorial des activités physiques et sportives à temps complet	B	4,57	6,57
<b>Filière technique</b>			
Adjoint technique territorial	C	0	0,8
<b>TOTAL</b>		<b>4,57</b>	<b>7,37</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la nouvelle répartition des heures de deux agents de la Ville impliquant la modification du tableau des effectifs.

## 8.4 - Avenants aux conventions de mise à disposition des services communaux d'Issoudun et de services communs auprès de la CCPI

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le schéma de mutualisation des services entre la Ville et la CCPI comme suit :

- d'une part, l'avenant n°20 pour 2023 relatifs à la mise à disposition partielle des services communaux de la Ville d'Issoudun auprès de la CCPI dans le cadre de ses compétences,
- d'autre part, un avenant n°7 à la convention relative aux services communs entre la Ville d'Issoudun et la CCPI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les avenants précités.

## Dossier 9 – Rapport d'activité CCPI 2021

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2021 de la CCPI.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.



## Dossier 10 – Rapport d'activité 2021 de la SEMER

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal prendre acte du rapport d'activité 2021 de la SEMER.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **Environnement, Urbanisme, Habitat, Patrimoine, Travaux**

## Dossier 11 – Opération Programmée d'amélioration de l'habitat – Opération façades et Aide de Solidarité Ecologique

Monsieur le Premier Adjoint au Maire explique que dans le cadre de l'OPAH, la Ville d'Issoudun a engagé une opération façades sur son centre-ville pour une durée de cinq ans. Trois dossiers ont été présentés.

Après avoir signé une convention, achevé leurs travaux, acquitté les factures et reçu l'attestation de conformité du PACT de l'Indre :

- M. RIFFAUD Franck (façade 6 Rue François Mousnier) demande une subvention de 4 500,00 €,
- M. MESNARD Gérard (façade 36 Boulevard Roosevelt) demande une subvention de 4 500,00 €,
- M. NIEZ David (façade 12 Place du Marché aux Légumes) demande une subvention de 4 500,00 €.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au conseil municipal d'autoriser le versement de ces subventions aux intéressés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le versement de ces subventions aux intéressés.

## Dossier 12 – Lotissement Jean Varennes 2 - route de Thizay - signature des marchés de travaux

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés de travaux liés à la viabilisation des terrains destinés au lotissement d'habitation Jean Varennes 2 situé route de Thizay ; les lots sont les suivants :

Lot	Désignation	Montant € HT
1	Travaux de voiries et réseaux divers	584 042,31
2	Travaux d'éclairage public	19 804,00
3	Travaux d'espaces verts	17 813,00
4	Travaux d'aménagement d'une aire de jeux	25 624,99

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet et autorise le Premier Adjoint au Maire à signer les marchés de travaux liés à la viabilisation des terrains destinés au lotissement d'habitation Jean Varennes 2.

## Dossier 13 – Aide communale en faveur de la lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Premier Adjoint au Maire explique que dans le cadre de son « plan ruches », la Ville d'Issoudun a décidé de participer financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques par des particuliers.

Mme BRANCHUT Lucette, domiciliée 19 avenue de Chinault à Issoudun et M. GUILLONNET Christian, domicilié 40 avenue du 11 novembre à Issoudun, ont déposé un dossier et remplissent les conditions pour obtenir cette aide d'un montant de 50 €.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette aide de 50 € aux bénéficiaires précités qui réunissent les conditions requises.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le versement de l'aide de 50 € aux bénéficiaires précités.

#### **Dossier 14 – Adoption d'une convention de mise en dépôt d'automates de boissons et de fontaines à eau dans divers bâtiments communaux**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire explique que dans le cadre de la continuité de mise à disposition de distributeurs automatiques et de fontaines à eau pour le public dans divers bâtiments de la Ville (Mairie, Centre Albert Camus, Centre technique municipal, piscine et patinoire) et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de mise en dépôt d'automates de boissons et de fontaines à eau avec la société « Berry Espresso », entreprise locale et ce pour une durée de 5 ans.

Cette convention définit les conditions juridiques, techniques et financières de ce partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention de mise en dépôt d'automates de boissons et de fontaines à eau avec la société « Berry Espresso », et ce pour une durée de 5 ans.

#### **Dossier 15 – Dénomination d'une voie sur la Zone Industrielle de la Limoise**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire explique que dans le cadre des travaux d'extension de la Zone Industrielle de la Limoise, il convient de dénommer une nouvelle voie située entre la rue Gustave Eiffel et la rue des Villages.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal de dénommer cette voie « rue Auguste BARTHOLDI » sculpteur et peintre français (1834-1904), il est notamment l'auteur de la célèbre statue de la Liberté (dont le titre exact est La Liberté éclairant le monde), offerte par la France aux États-Unis et érigée en 1886.

Il est aussi l'auteur du monumental Lion de Belfort, pour célébrer la résistance héroïque de la ville lors du siège de 1870-1871.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la dénomination de la nouvelle voie située entre la rue Gustave Eiffel et la rue des Villages « rue Auguste BARTHOLDI ».

#### **Dossier 16 – Opération de rénovation urbaine boulevard Marx Dormoy**

Monsieur le Premier Adjoint au Maire explique que dans le cadre de la démolition de divers immeubles boulevard Marx Dormoy pour des aménagements futurs, Madame GORISSEN propriétaire de l'immeuble situé rue Traversière Sainte Marie est impactée par ces travaux.

Cette opération de démolition a engendré, notamment, à Madame GORISSEN des frais de relogement. Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal de prendre en charge les frais engagés pour le relogement de Madame GORISSEN, le temps des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la prise en charge des frais engagés pour le relogement de Madame GORISSEN, le temps des travaux.



## Dossier 17 – Demandes de subventions diverses

### 17.1 Musée de l'Hospice Saint-Roch – demande de subvention pour les réserves du musée

Monsieur le Premier Adjoint au Maire explique que le projet d'aménagement des réserves du musée de l'Hospice St-Roch au relais rue du Bat le Tan à Issoudun a nécessité certaines modifications afin de prendre en compte les observations du Service des Musées de France sur le fonctionnement (régulation hygrothermique) et sur la sécurité des réserves.

Le projet crée ainsi une réserve spécialisée (sculptures) sur le site permettant une amélioration de la gestion des collections sur l'ensemble des réserves.

Celui-ci est éligible à des subventions de l'Etat, notamment auprès de la DRAC Centre-Val de Loire.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt de la demande de subvention auprès de la DRAC accompagné du plan de financement pour le projet conforme aux attentes du Service des Musées de France et suite à la hausse des matières premières :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux	310 000	Subvention ETAT – DRAC (50%)	180 000
Maîtrise d'œuvre	50 000	Subvention ETAT – DETR obtenue (25%)	90 000
		Autofinancement (25%)	90 000
<b>TOTAL</b>	<b>360 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>360 000</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le dépôt de la demande de subvention auprès de la DRAC.

### 17.2 Demandes de subventions pour les travaux de réhabilitation du bassin de la piscine de l'Espace de Loisirs Sportifs d'Issoudun

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt des demandes de subventions pour le projet de réhabilitation du bassin de la piscine de l'Espace de Loisirs Sportifs (ELS) d'Issoudun dont le montant de l'opération s'élève :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Travaux (bassin, mise aux normes, installations techniques)	750 000	Subvention obtenue DETR 2022 études (15 %)	150 000
Etudes et maîtrise d'œuvre	250 000	Subvention DETR 2023 – fonds vert (29 %)	286 688
		Subvention ANS (20 %)	200 000
		Subvention départementale FDAU (16%)	163 312
		Autofinancement (20%)	200 000
<b>Total € HT</b>	<b>1 000 000</b>	<b>Total € HT</b>	<b>1 000 000</b>

M. BOUGAULT prend la parole et remet en cause ce qui a été présenté au DOB notamment une volonté de maîtrise des équilibres financiers et fiscaux au vu de la perte de financements liées à des subventions non sollicitées auprès du fonds départemental des équipements sportifs (FDES). Selon lui, le fait de demander des subventions sur un autre fond, celui du FDAU, ferait perdre de l'argent à la collectivité ce qui prouve selon lui à une mauvaise gestion des subventions.

Il propose au Conseil Municipal de retirer ce dossier de l'ordre du jour afin de revoir le plan de financement précité, sollicite la révision de la convention du FDAU avec le département par le biais de la signature d'un avenant dans le but de modifier le plan pluriannuelle d'investissement et enfin de déposer un dossier de financement au titre du FDES, fonds auquel ce projet est éligible et plus avantageux selon lui.



M. ROULLET précise que l'équipe municipale vérifiera auprès des services si les propos de M. BOUGAULT s'avèrent exactes. En tout état de cause le dossier est maintenu à l'ordre du jour et passe au vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 27 voix pour, M. BOUGAULT, Mmes BARBIER et CHEZE votant contre le plan de financement, autorise le dépôt des demandes de subventions pour le projet de réhabilitation du bassin de la piscine de l'Espace de Loisirs Sportifs d'Issoudun.

### 17.3 Demandes de subventions pour les travaux de rénovation énergétique du centre culturel Albert Camus d'Issoudun

Monsieur le Premier Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt des demandes de subventions pour le projet de rénovation énergétique du centre culturel Albert Camus d'Issoudun.

Les travaux envisagés concernent la rénovation de la toiture du centre culturel Albert Camus (deuxième phase) ainsi qu'une isolation des façades du bâtiment.

M. BOUGAULT relate le fait qu'il vote pour la demande de subventions concernant ce dossier mais fait remarquer que les crédits du FDAU affectés à l'ELS auraient pu être transférés pour ce projet afin d'obtenir plus de subventions. Son intervention est en rapport avec la précédente recommandation à propos le dossier de subvention pour l'ELS.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Travaux	1 000 000	Subvention DETR 2023 / 2024 – fonds vert (50 %)	600 000
		Subvention Régionale - CRST (16 %)	197 000
Etudes et maîtrise d'œuvre	200 000	Subvention départementale FDAU (14 %)	163 000
		Autofinancement (20%)	240 000
Total € HT	1 200 000	Total € HT	1 200 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le dépôt des demandes de subventions pour le projet de rénovation énergétique du centre culturel Albert Camus d'Issoudun.

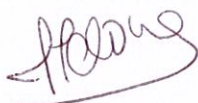
-----  
Monsieur le Premier Adjoint au Maire remercie les conseillers municipaux et les services municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h28.

Le présent procès-verbal du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 21 octobre 2022, établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie le 28 octobre 2022.

La Secrétaire

Marie-Pierre CLOUX



Le Premier Adjoint au Maire

Dominique ROULLET







## ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL 21 octobre 2022 – 18 H 00

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2022

### Finances et Budget

**Dossier 1** – Débat d'Orientations Budgétaires 2023

**Dossier 2** – Décisions modificatives budgétaires sur le budget principal 2022, sur le budget annexe eau potable 2022 et sur le budget annexe chauffage urbain 2022

**Dossier 3** – Provision pour créances douteuses sur le budget principal 2022 de la Ville

**Dossier 4** – Admission de la créance éteinte sur le budget principal de la Ville d'Issoudun

**Dossier 5** – Attribution d'une subvention communale à une association

**Dossier 6** – Avis sur la prise en charge financière d'un débet prononcé par la Chambre Régionale des Comptes

**Dossier 7** – Adoption du règlement budgétaire et financier

**Dossier 8** – Ressources humaines – Disposition diverses

**Dossier 9** – Rapport d'activité CCPI 2021

**Dossier 10** – Rapport d'activité 2021 de la SEMER

### Environnement, Urbanisme, Habitat, Patrimoine, Travaux

**Dossier 11** – Opération Programmée d'amélioration de l'habitat – Opération façades et Aide de Solidarité Ecologique

**Dossier 12** – Lotissement Jean Varennes 2 – route de Thizay - signature des marchés de travaux

**Dossier 13** – Aide communale en faveur de la lutte contre le frelon asiatique

**Dossier 14** – Adoption d'une convention de mise en dépôt d'automates de boissons et de fontaines à eau dans divers bâtiments communaux

**Dossier 15** – Dénomination d'une voie sur la Zone Industrielle la Limoise

**Dossier 16** – Opération de rénovation urbaine boulevard Marx Dormoy – Relogement de Madame GORISSEN

### Services Publics à la Population (culture, sport, jeunesse, santé, solidarité, sécurité)

**Dossier 17** – Demandes de subventions diverses



